



## Commissariat Général

.....  
Commissariat des Services Généraux

N° 917/2015/OTR/CG/CSG/DAL/DAMP

Lomé, le

### **Sollicitation publique de manifestation d'intérêt pour la constitution du répertoire de fournisseurs et prestataires de services agréés**

L'office Togolais des Recettes (OTR) a pour mission notamment d'asseoir, d'administrer et de recouvrer les impôts, taxes et droits de douanes et de recouvrer les impôts locaux pour le compte des collectivités territoriales. L'OTR se propose d'être un Office moderne et efficace de mobilisation des recettes, capable d'assurer l'autofinancement des besoins nationaux.

Suite à la validation de son plan de passation des marchés (PPM) de 2015 et dans le but de constituer son répertoire de fournisseurs et prestataires de services pour ladite année, l'Office Togolais des Recettes (OTR) invite les entreprises et sociétés agréées à manifester leur intérêt en envoyant un dossier de candidature auprès du « Secrétariat central de l'Office Togolais des Recettes » en précisant d'une manière claire leurs domaines d'intervention.

Les domaines concernés par la présente sollicitation sont :

1. Commerce général (alimentation, produits d'entretien et de nettoyage des locaux)
2. Construction, aménagement ou réhabilitation de bâtiments ;
3. Entretien de bâtiment ;
4. Fournitures de bureau ;
5. Matériels et mobiliers de bureau ;
6. Cabinet d'Audit/conseil/Comptabilité/fiscalité/finances ;
7. Cabinet Ressources Humaines/Formation/Gestion d'intérim ;
8. Formateurs spécialistes en marchés publics ;
9. Architecte-consultant ;
10. Fourniture ; installation ; maintenance de climatiseurs pour bâtiment.
11. Fourniture ; installation ; maintenance de système de sécurité/incendie/alarme/intrusion ;
12. Travaux d'électricité bâtiment ;
13. Travaux de câblages réseaux et informatiques ;
14. Fourniture et maintenance de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes,...) ;
15. Fournitures et entretien d'équipements bureautiques : copieurs ;
16. Décoration intérieur bâtiment/emballages ;
17. Fourniture de consommables informatiques (encres, toners...) ;
18. Concessionnaires et location de véhicules ;
19. Garage de mécanique automobile ;
20. Fourniture, entretien et maintenance de matériels de communication ;
21. Marketing ; communication et publicité, publipostage/enseignes lumineuses ;
22. Médias (presse écrite, radio, télévision) ;

23. Travaux de nettoyage et d'entretien bâtiments, locaux et jardins ;
24. Traitements sanitaires des bâtiments et espaces verts (désinfection, dératisation ou désinsectisation) ;
25. Travaux de forage ;
26. Installation ; entretien et Audit des ascenseurs ;
27. Service de déménagement ;
28. Décoration et services d'hôtes pour les conférences et autres manifestation
29. Travaux d'imprimerie/sérigraphie ;
30. Confection/vente d'étrennes et de cadeaux d'entreprises ;
31. Photographie et reportage ;
32. Fourniture d'accès internet ;
33. Menuiserie bois/aluminium ;
34. Peinture bâtiment ;
35. Plomberie ;
36. Hôtellerie/hébergement/restauration/service traiteur pour ateliers, séminaires... ;
37. Pâtisserie/boulangerie ;
38. Agence de voyage ;
39. Logiciels informatiques ;
40. Fourniture, installation et maintenance des groupes électrogènes ;
41. Vente de matériels roulants ; véhicules à deux ou quatre roues ;
42. Fourniture des pièces détachées, entretien et réparation du matériel de transport ;
43. Services de prestations intellectuelles : cabinet et consultant individuel ;
44. Assurance ;
45. Transport courrier express sur le plan national et étranger.

L'OTR rappelle aux fournisseurs et prestataires de service qui ont eu à travailler avec lui ou avec les deux (02) anciennes régies (Douane et Impôt) qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité et, qu'ils doivent impérativement actualiser leurs dossiers pour être agréés pour l'année en cours.

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une lettre de motivation comportant les noms, prénoms, raison sociale, adresse, téléphone, fax, e-mail, présentation de la structure (date de création, nature juridique, capital social, localisation géographique) ;
- L'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Les pièces administratives (copie de la carte d'opérateur économique ou de la carte unique de création d'entreprise en cours de validité, original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois) ;
- Liste des matériels en propriété ou en location avec justification des moyens humains disponibles ;
- Expérience dans le domaine (attestation de bonne fin d'exécution, PV de réception...) ;
- Les états financiers des trois dernières années pour le compte du début d'activité ;
- Les prospectus éventuels ;
- Le relevé d'identité bancaire.

**22 JUIN 2015**

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le \_\_\_\_\_ 2015 à l'adresse ci-après et portées expressément la mention :

« **Manifestation d'intérêt pour la constitution du répertoire de fournisseurs et prestataires de services agréés de l'Office Togolais des Recettes** ».

Adresse :

Office Togolais des Recettes, Commissariat Général,

Secrétariat Central, Porte P 07,

41, Rue des impôts ; BP 20823 Lomé-TOGO

Tél : 22 53 14 00 ; e-mail : [otr@otr.tg](mailto:otr@otr.tg)

Une liste des prestataires sera établie par domaine d'activité après étude des dossiers.

N.B. : Seuls les prestataires retenus seront consultés pour d'éventuelles commandes de l'année en cours. L'office Togolais des Recettes n'a aucune obligation de confier des prestations à ceux qui auraient répondu à cette manifestation d'intérêt.

Fait à Lomé, le 29 Mai 2015

*Commissaire des Services Généraux de l'OTR*



**Philippe Kokou B. TCHODIE**